

COVID 19 : Sécurité sanitaire garantie et gratuite du vote pour la population lors du 2ème tour de l'élection cantonale

Géraldine Beuchat (PCSI)

Une fois encore, les conditions sanitaires nécessitent des mesures fortes afin de contenir l'évolution du virus dans notre région. La situation est jugée grave par le Gouvernement et il vient d'annoncer toute une série de mesures valables durant trois semaines, ceci afin de ralentir la propagation. Durant cette période aura lieu le deuxième tour de l'élection au Gouvernement jurassien.

L'organisation d'un scrutin implique que plusieurs paramètres soient garantis. Dans le contexte actuel, les mesures sanitaires durant le dépouillement doivent, dans la mesure du possible, éviter de nouvelles contaminations et ainsi empêcher un effet multiplicateur des cas. De plus, une élection doit être représentative du choix des électrices et électeurs. Difficile d'évaluer si la situation actuelle crée une certaine appréhension de la part de la population à faire son devoir civique. Les questions suivantes sont posées au Gouvernement :

1. Le Gouvernement peut-il nous assurer que la sécurité sanitaire durant le dépouillement des élections du 8 novembre 2020 pourra être garantie ? Si oui, quelles mesures supplémentaires va-t-il mettre en place ?
2. Afin que les citoyennes et citoyens se sentent toujours impliqués et ne renoncent pas à aller voter, des mesures d'encouragement sont-elles prévues, comme par exemple la gratuité de l'envoi des bulletins de vote ?

Géraldine Beuchat (PCSI)

Co-signataires

- Damien Chappuis (PCSI)
- Gabriel Friche (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Thomas Schaffter (PCSI)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
- Gervais Gigandet (PCSI)
- Monika Kornmayer-Hoff (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 23 octobre 2020

Documents annexés

- qe3340.pdf

Parlement jurassien

Question écrite

No 3340

COVID 19 : SECURITE SANITAIRE GARANTIE ET GRATUITE DU VOTE POUR LA POPULATION LORS DU 2EME TOUR DE L'ELECTION CANTONALE

Une fois encore, les conditions sanitaires nécessitent des mesures fortes afin de contenir l'évolution du virus dans notre région. La situation est jugée grave par le Gouvernement et il vient d'annoncer toute une série de mesures valables durant trois semaines, ceci afin de ralentir la propagation.

Durant cette période aura lieu le deuxième tour de l'élection au Gouvernement jurassien. L'organisation d'un scrutin implique que plusieurs paramètres soient garantis.

Dans le contexte actuel, les mesures sanitaires durant le dépouillement doivent, dans la mesure du possible, éviter de nouvelles contaminations et ainsi empêcher un effet multiplicateur des cas.

De plus, une élection doit être représentative du choix des électrices et électeurs. Difficile d'évaluer si la situation actuelle crée une certaine appréhension de la part de la population à faire son devoir civique.

Les questions suivantes sont posées au Gouvernement :

- 1. Le Gouvernement peut-il nous assurer que la sécurité sanitaire durant le dépouillement des élections du 8 novembre 2020 pourra être garantie ? Si oui, quelles mesures supplémentaires va-t-il mettre en place ?**
- 2. Afin que les citoyennes et citoyens se sentent toujours impliqués et ne renoncent pas à aller voter, des mesures d'encouragement sont-elles prévues, comme par exemple la gratuité de l'envoi des bulletins de vote ?**

Delémont, le 22 octobre 2020



Pour le **PCSI-JURA**



Géraldine Beuchat

